

PROVINCE DE LUXEMBOURG-ARRONDISSEMENT DE MARCHE-COMMUNE DE MANHAY

**REGLEMENT DE CONSULTATION FINANCEMENT DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES
BUDGET 2017**

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que suite à l'entrée en vigueur de la Loi du 17 juin 2017 relative aux marchés publics, les marchés d'emprunts sont dorénavant exclus du champ d'application de la législation en matière de marché public ;

Attendu qu'il y a néanmoins lieu de respecter les grands principes de l'action administrative dont notamment le principe de transparence, le principe d'égalité de traitement et le principe de publicité ;

Vu le courrier du 11 juillet 2017 du Service public de Wallonie rappelant ces mêmes principes ;

Attendu qu'il est donc nécessaire de créer une procédure "sui generis" ;

Vu la décision du Conseil communal du 27 juillet 2017 approuvant le règlement de consultation intitulé "Financement des dépenses extraordinaires - budget 2017" établi par le Service Administratif ;

Considérant le règlement de consultation relatif au "Financement de dépenses extraordinaires - Budget 2017" établi par le Service Administratif ;

Considérant que le montant de cette procédure de consultation est estimé à 1.570.676,04 €.

Attendu qu'il y a lieu de consulter au moins 3 organismes bancaires ;

Décide de consulter :

- ING BELGIQUE SA, Avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles
- BELFIUS BANQUE SA, Boulevard Pacheco 44 à 1000 Bruxelles
- CBC Banque S.A. - Administration des Crédits - ADC, Grand'Place, 5 à 1000 BRUXELLES ;

